L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES.—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 4 SEPTEMBRE 1847.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE,
No. 81 rue de Chartres, et No. 13 rue du Camp.

NOUVELLE-ORLEANS :
SAMEDI MATIN, 4 SEPTEMBRE.

POUR LE CONGRÈS 2e DISTRICT.

H. G. THIBODEAUX.

A NOS ABONNÉS.

Pendant le mois courant et jusqu'à ce que l'épidémie diminue ses ravages, l'Abeille ne paraîtra que trois fois par semaine. Les jours ordinaires de publication seront le mardi, le jeudi et le samedi ; mais dans le cas où il arriverait des nouvelles importantes, nous nous empresserons d'avancer le jour de notre apparition. Nous avons pris cet arrangement de concert avec le *Courrier*, le *Commercial Times* et le *Bulletin*, par suite de la difficulté où nous nous trouvons de donner chaque jour à nos lecteurs une feuille convenablement remplie. La maladie nous a privé de plusieurs compositeurs. Aussitôt que l'état sanitaire de notre ville se sera amélioré, nous nous empresserons de reprendre le cours régulier de nos publications. Les tristes conjonctures où nous nous trouvons, justifieront suffisamment aux yeux de nos lecteurs le parti que nous prenons.

BUREAU DE SANTÉ

Liste des enterrements dans tous les cimetières de la ville,

De jeudi à vendredi, à neuf heures A. M. 87.
—Sur ce nombre, de fièvre jaune 70.
Enfans au-dessous de 10 ans—11.

CIMETIÈRE DE LAFAYETTE.

Décès par la fièvre jaune, 23, dont 10 corps ont été envoyés de la Nouvelle-Orleans.

D'ailleurs, selon la juste observation de l'un de nos confrères, l'intérêt de la Grande Bretagne est évidemment de travailler à la paix et de la faire conclure le plus tôt possible. Ses négociations et ses intrigues ont toujours tendu vers ce but. Elle ne doit pas désirer que nous prenions une grande partie du Mexique ; elle insiste donc pour la paix ; car chaque jour de retard étend le cercle de nos conquêtes. L'occupation armée n'a-t-elle pas eu déjà pour effet de compromettre son commerce avec le Mexique ? Elle doit avoir hâte d'y mettre fin. En somme, la lettre de Palmerston est une maladresse ; mais elle ne prouve nullement que le gouvernement anglais ne soit pas toujours dans les intentions les plus pacifiques à notre égard. Il n'aurait qu'à perdre en prenant une attitude différente.

Le Dr. Charles Delery vient d'être nommé médecin du Quatrième District de la Première Municipalité; et nous apprenons qu'il a accepté avec empressement cette mission toute d'humanité. Les malades indigents de ce district sont ainsi placés en des mains tout à la fois habiles et généreuses. Le Dr. Delery demeure rue Bourbon, entre Ste-Anne et Dumaine.

L'Echo National fera positivement sa réapparition demain matin ; l'imprimeur a pu triompher des difficultés matérielles contre lesquelles il a eu à lutter, et le journal pourra désormais le courir régulier de ses publications hebdomadaires.

Institution Boyer-Sibat.—Ainsi qu'on le verra par l'avis que nous publions dans une autre colonne, cette institution reprend ses cours lundi prochain, 6 septembre.

Chronique Locale.

Recorder Génois.—Philippe Fix, accusé par M. Pierre Pascot, d'abus de confiance, a été examiné ce matin devant le recorder Génois. Le plaignant, il paraîtrait, devait partir pour Biloxi, ayant confié à Fix la clef de sa chambre, située sur le canal Carondelet, dans les bâtiments du Jardin Ste.-Hélène. A son retour, il avait malle ouverte et complètement vide : on en avait soustrait toutes les hardes et une somme de quarante piastres en or. Fix a été renvoyé jardevant la Première Cour de District.

—Julius H. C. Schmidt est venu déclaré sous serment que jeudi dernier, quelqu'un avait pénétré dans sa chambre, rue Bourbon, No 46, avait forcé sa malle et en avait enlevé une somme de trente-cinq piastres. Le plaignant a dénoncé une servante de la maison, nommée Julia Melinda Rosz, comme l'auteur présumé du vol. La domestique a été immédiatement arrêtée : elle sera examinée prochainement.—Un mandat d'arrêt a été décerné contre la femme de couleur libre, Julia Black, prévenue d'insultes envers une personne blanche.

Recorder Baldwin.—George Thompson, et Jacob Espier comparaissaient hier devant le recorder Baldwin, sous l'inculpation d'avoir soustrait à M. Andrew Wilson, une montre d'or de la valeur d'environ quatre-vingt-cinq piastres. L'affaire n'a été que partiellement instruite ; la suite de l'examen a été différée.—Le recorder a mis sous caution le nommé William Robert et sa femme, qui avaient jusqu'ici la mauvaise habitude de troubler par leurs querelles tous les habitans du quartier qu'ils habitent. Plusieurs vagabonds ont été envoyés pour trente jours à la maison de correction.

Recorder Secneeau.—La femme Berry, accuse d'avoir assailli une demoiselle Louisa Jacobs et d'avoir même menacé d'attenter aux jours de celle-ci, comparaissait hier pour ce fait devant le recorder de la 3me municipalité. Les témoins entendus, elle a été renvoyée pardevant la 1re Cour de District.

L'affaire d'Eugène Azure a été instruite : on en connaît déjà les circonstances. Les témoins n'ont pu dire que la blessure faite à Dugajon ait été le résultat d'un coup porté par l'accusé. Ce n'est pas là une consolation, nous le savons bien ; mais, au milieu des scènes de mort dont nous sommes témoins, il faut encore conserver assez de liberté d'esprit pour ne pas exagérer le mal outre mesure. C'est déjà bien assez, c'est déjà trop de la réalité.

Les dernières nouvelles du Mexique n'ont satisfait qu'à moitié les impatients. Ce n'est pas assez pour eux que le général Scott ait battu dans deux rencontres Valencia et Santa-Anna; ce n'est pas assez qu'il tienne en quelque sorte à sa merci la ville de Mexico; un auraient voulu que notre armée y entrât de prime saut et sans crier gare ! La approuvent fort peu, ou pour mieux dire ne désapprouvent très vertement la suspension d'hostilités accordée par le général Scott. A quoi bon cette trêve ! Il fallait faire à Mexico ce qu'on a fait à Monterey. C'est très assurément le mieux du monde; mais il aurait fallu d'abord que la chose fût possible, il aurait fallu ensuite que la prise de Mexico, le sabre au poing, eût été le meilleur moyen d'en finir. Or, on nous permettra de croire qu'en cette circonstance le général Scott était le mieux placé pour savoir ce qu'il y avait à faire. Il a battu les Aztèques défenseurs de la capitale, à coups d'eau à la population, puis il a attendu. Cela n'est pas si maladroit, ce nous semble. Les habitans de Mexico doivent avoir compris que toute résistance serait vaine, le Congrès, placé au cœur même du danger, aura su qu'il y avait nécessité de prendre un parti, et il aura sans doute fini par consentir à une capitulation qui probablement vaudra mieux pour nous que n'eût fait un assaut. L'entrée de nos troupes à Mexico et un traité avec le gouvernement qui y siége, ne nous paraissent pas la conclusion définitive de la guerre, mais enfin, c'est un pas de plus vers la pacification, ce sont des résultances de moins. Qu'en sera-t-il, au milieu des scènes de mort dont nous sommes témoins, il faut encore conserver assez de liberté d'esprit pour ne pas exagérer le mal outre mesure. C'est déjà bien assez, c'est déjà trop de la réalité.

Les dernières nouvelles du Mexique n'ont satisfait qu'à moitié les impatients. Ce n'est pas assez pour eux que le général Scott ait battu dans deux rencontres Valencia et Santa-Anna; ce n'est pas assez qu'il tienne en quelque sorte à sa merci la ville de Mexico; un auraient voulu que notre armée y entrât de prime saut et sans crier gare ! La approuvent fort peu, ou pour mieux dire désapprouvent très vertement la suspension d'hostilités accordée par le général Scott. A quoi bon cette trêve ! Il fallait faire à Mexico ce qu'on a fait à Monterey. C'est très assurément le mieux du monde; mais il aurait fallu d'abord que la chose fût possible, il aurait fallu ensuite que la prise de Mexico, le sabre au poing, eût été le meilleur moyen d'en finir. Or, on nous permettra de croire qu'en cette circonstance le général Scott était le mieux placé pour savoir ce qu'il y avait à faire. Il a battu les Aztèques défenseurs de la capitale, à coups d'eau à la population, puis il a attendu. Cela n'est pas si maladroit, ce nous semble. Les habitans de Mexico doivent avoir compris que toute résistance serait vaine, le Congrès, placé au cœur même du danger, aura su qu'il y avait nécessité de prendre un parti, et il aura sans doute fini par consentir à une capitulation qui probablement vaudra mieux pour nous que n'eût fait un assaut. L'entrée de nos troupes à Mexico et un traité avec le gouvernement qui y siége, ne nous paraissent pas la conclusion définitive de la guerre, mais enfin, c'est un pas de plus vers la pacification, ce sont des résultances de moins. Qu'en sera-t-il, au milieu des scènes de mort dont nous sommes témoins, il faut encore conserver assez de liberté d'esprit pour ne pas exagérer le mal outre mesure. C'est déjà bien assez, c'est déjà trop de la réalité.

ANGLETERRE, MEXIQUE ET ETATS-UNIS.

Lord Palmerston a toujours été renommé pour la légèreté de ses vues et de ses paroles : il ne sait pas leur imprimer le caractère de réserve et de prudence, si indispensable dans les relations internationales, et il se trouve ainsi, qu'il prête dans le monde politique des inquiétudes qui, bien qu'elles ne soient pas toujours fondées, n'en ont pas moins un effet fâcheux. C'est encore ce qui vient de lui arriver dans une circonstance toute récente. M. D. J. Mora, ministre-résident de la République mexicaine à Londres, avait demandé au secrétaire du "Foreign Office" quelle serait la conduite du ministère anglais à Mexico dans le cas où le gouvernement mexicain croirait devoir abandonner la capitale ; celui-ci s'est empressé, le 31 mai dernier, de lui répondre à ce sujet, dans les termes suivants :

"Le soussigné a l'honneur d'assurer le señor Mora que le ministère anglais, accrédité auprès du gouvernement mexicain, regardera comme son devoir de suivre ce gouvernement et de maintenir ses relations avec lui, dans quelque partie du territoire mexicain qu'il croie devoir fixer sa résidence." PALMERSTON.

Cette lettre a tout naturellement ému les justes susceptibilités de l'opinion publique parmi nous. On a cherché quelles pouvaient être et la signification et la portée de l'assurance donnée au señor Mora. Des journaux fort respectables et dont nous aimons à partager les opinions, ont vu dans les paroles de lord Palmerston un engagement formel de soutenir le Mexique, ou pour mieux dire tout gouvernement mexicain nominal, contre les Etats-Unis." C'est à leurs yeux une intervention déguisée, un appui moral destiné à prolonger la résistance des Mexicains. Il nous semble qu'en cette circonstance les hypothèses des nos confrères vont trop loin, et c'est dire bien généreux que de prêter à l'Angleterre l'intention de perpétuer des hostilités dans lesquelles elle n'a rien à gagner. L'assurance donnée au señor Mora par lord Palmerston, n'admet pas une pareille conclusion.

Que dit en effet la lettre dont nous avons cité le passage capital ? Rien, sinon que le ministre anglais suivrait le gouvernement mexicain dans le cas où ce dernier serait obligé de quitter Mexico. Cet engagement ne préjuge rien. Le ministre anglais est en relation avec le gouvernement que représente le Señor Mora ; si ce gouvernement quitte la capitale, il le suit ; et la position n'est pas changée. Si ce gouvernement tombe, il attend tout naturellement l'organisation d'une autre administration. Si au contraire ce gouvernement traite, et c'est là aujourd'hui l'hypothèse la plus probable, le ministre anglais se trouve en quelque sorte engagé et ne peut aller se rattacher au fantôme de gouvernement que pourraient élever les adversaires de la pacification. Dans aucun des trois cas que nous avons posés, les Etats-Unis n'ont, ce nous semble, rien à redouter du ministère anglais. Les paroles de Lord Palmerston n'ont donc rien qui doivent nous inquiéter.

Qui l'a tué ?—Un pauvre diable vient d'être condamné à mort dans la Pennsylvanie, comme convaincu de meurtre, dans des circonstances assez étranges. L'accusé frappe rudement sa victime à la tête avec une pierre, sans cependant la tuer sur le coup. On appelle un médecin pour panser le blessé, mais dix jours s'écoulent sans que le docteur se présente, et lorsqu'il arrive, c'est pour infliger au malheureux une sorte de calotte composée de sel et de plâtre, puis il ne s'en occupe plus. Au bout de trois jours de ce traitement, c'est-à-dire treize jours après les coups reçus, le patient meurt, au moins autant du manque de soins que de ses blessures. Il y avait là, ce nous semble, matière à circonstances atténuantes, sinon même à mettre le docteur en accusation. Nous oublions de dire toutefois que l'accusé était un homme de couleur.

(*Courrier des Etats-Unis.*)

Mobile.—On lit dans le *Herald* du 2 courant "A la fin de la semaine dernière, d'après le rapport du bureau de santé, la fièvre a pris en ville la forme épidémique. Cette opinion était d'accord avec celle de plusieurs de nos médecins les plus distingués. Depuis lors heureusement la température est devenue essentiellement favorable à la santé. Les vents du Sud ont presque toujours régné, et chaque jour nous a vu en d'agréables ondées. Grâce à cette disposition atmosphérique, la maladie a singulièrement diminué. Les cas que l'on signale encore, sont, à de rares exceptions près, d'un caractère bénin et cédant facilement à la médication lorsqu'elle est commencée à tems. Si cet état de chose continue, d'ici à une quinzaine le mal aura complètement disparu. Il ne faut pas toutefois se flatter trop tôt d'un pareil espoir."

Le Mamelouk.—Nous avons annoncé hier la perte de ce navire; elle a eu lieu par 320 lat. sept. et 560 long. occ. Assailli par un grain violent, le navire fut jeté sur le côté; on parvint à le relever un peu en coupant le mât de misaine et le grand mât; mais à demi chaviré, brièvement battu par la vague, le bâtiment menaçait de couler à chaque instant. Au jour, on reconnut que de soixante-six personnes, vingt-deux seulement avaient échappé au désastre. Il fallut passer deux jours entiers dans cette terrible position, sans que la tempête s'apaisât. Le mercredi, 19, enfin, le brick *Belize* entreprit courageusement le sauvetage des naufragés, malgré l'état de la mer, et réussit à les prendre tous à son bord. Sept hommes de l'équipage et 37 passagers d'entrepont ont péri : tous les passagers de cabine ont été sauvés. Le *Mameluck* était à son premier voyage.

Th. W. Dorr.—La nouvelle de la mort de Thomas W. Dorr n'est point confirmée; mais il paraît que son état de santé est si grave qu'on désespère tout à fait de le sauver.

Virginie.—La ville de Petersburg est, à ce qu'il paraît, en proie dès en moment aux ravages des incendiaires. Presque chaque nuit y est marquée par une, deux ou trois tentatives d'incendie. Quelques-unes réussissent, malgré la surveillance des autorités et des citoyens.

Une courageuse enfant.—Plusieurs enfants fort jeunes jouaient auprès de Boston sur les bords d'un canal, quand une petite fille de six ans tomba dans l'eau. Aussitôt une autre petite fille, ayantà peine deux ou trois ans de plus, nommée Isabelle, s'élance après elle et la soutient au-dessus de l'eau, bien qu'elle-même ait grand peine à ne pas être entraînée; la situation des deux filles étaient fort dangereuses; mais le courage et l'énergie d'Isabelle donne le tems aux secours d'arriver. On parvient à les retirer toutes les deux du canal.

POLITIQUE ÉTRANGERE.

Le ministère Guizot et la corruption.—Le *Siècle* publie l'article suivant dans lequel il insiste énergiquement sur la solidarité morale qui doit atteindre le ministère :

L'indignation manifestée dans toute la France contre les actes criminels de corruption dont quelques-uns ont été judiciairement constatés, et les autres plusieurs fois dénoncés du haut de la tribune, atteste assez que le pays ne peut, à aucun degré, être rendu moralement solidaire de ces scandales. En est-il ainsi de l'administration ?—Qui oserait le prétendre ? Le ministère convaincu de s'être laissé corrompre n'était-il pas le collègue des ministres actuels ? N'a-t-il pas, jusqu'au dernier moment, protégé avec une feinte indignation contre les soupçons dirigés contre lui, et qui, aussitôt, ne pouvaient l'atteindre ? N'est-il pas évident que le Pays n'a voulu s'en rapporter à sa parole, comme la fait la majorité actuelle à l'égard de MM. Guizot et Duchâtel, qui trouvaient pourtant, en face d'eux, sur les bancs *mêmes* de la chambre, un contradicteur obstiné, n'est-il pas évident, disons-nous, que M. Teste était poursuivi pour innocent et calomnié ! La preuve a été faite contre lui parce qu'il n'était plus ministre. Quant à ses anciens collègues, qui avaient un intérêt immense à se justifier, ils ne l'ont pas fait, ils ne l'ont pas même tenté : ou leur laissant le choix entre une enquête parlementaire, qui se fût ouverte sous les auspices de leurs propres amis, et un procès devant le jury, dans lequel leur dénonciateur offrait de commutaire comme accusés ils ont repoussé l'enquête; ils n'ont voulu produire devant la justice ni l'homme qui formulait contre eux les accusations les plus précises, ni ceux qui étaient signalés comme ayant extorqué, en spéculant sur leur convertissement, une somme de deux mille francs pour un prêtage de théâtre; comme ayant vendu des promesses de pairie et des croix d'honneur; et offert de vendre un projet de loi. L'accusation reste donc pendante sur leur tête; elle restera jusqu'à ce que la justice ait prononcé, jusqu'à ce qu'un arrêt souverain ait établi que M. de Girardin a eu calomnier, jusqu'à ce que les deux ministres aient dit à la face du pays : "Je vous accuse d'avoir autorisé le trafic des honneurs, des emplois, des plus hautes dignités" ! Ils eussent prouvé qu'ils n'ont jamais trempé dans ces scandales, ni voulu dérober à la vengeance des lois ceux de leurs familiers qui auraient abusé de leur nom pour commettre des escroqueries.

Nous l'avons dit, il y a quelques jours, quand sir Robert Walpole fut accusé, le 17 avril 1742, en plein parlement, d'avoir fait donner une somme d'argent par des fournisseurs à l'un de ses cousins, il eut beau s'écrier, en niant formellement le fait, que *sa démégation devait suffire en présence de l'affirmation pure et simple de son Sérénissime*, la chambre des communes ne s'arrêta point devant cette protection. Sir Thomas Hanmer avait fait observer que l'un des deux *ne disait pas la vérité*, tous comprirent que l'honneur du parlement et celui du gouvernement lui-même ne pouvaient être saufs qu'à la suite d'une enquête. Cette enquête fut votée à la majorité de 290 voix contre 32, et le résultat ayant démontré qu'il y avait eu un *ministre coupable* et non pas un *député calomniateur*, sir Robert Walpole fut condamné à la prison. La majorité ministérielle, chez nous, n'a pas eu cette louable susceptibilité, mais il n'a pu dépendre d'elle d'affranchir ses ministres de l'obligation impérieuse qui pèse sur eux, soit de se justifier en obtenant une condamnation contre le député qui les accuse, soit de poursuivre la répression des méfaits qui ont été vingt fois signalés, et qu'ils ne doivent pas tolérer s'ils n'en ont pas été les complices.

La question est posée en des termes trop nets pour qu'on se flatte d'y échapper par des réponses équivoques ou des lenteurs évasives. Elle se présentera sans cesse jusqu'à ce que satisfaction ait été donnée à la moralité outragée du pays. Il ne faut pas qu'un député ait l'honneur de siéger dans la chambre des députés puisse impunément faire peser sur le gouvernement de son pays cette imputation déshonorante, cette flétrissure qu'il a autorisé le trafic des croix d'honneur, des fonctions publiques, des privilèges de théâtre et des promesses de pairie; si cette flétrissure n'est pas méritée et si le doute subsiste parce que les ministres craignent la lumière d'une enquête ou d'une instruction judiciaire, chacun est en droit de leur répéter, comme le fait aujourd'hui la *Démocratie pacifique* : "Retirez-vous, vous êtes indignes de gouverner la France !" (*Siècle.*)

L'Opposition du Centre Gauche contre le Ministère du 29 Octobre.

L'opposition Thiers a-t-elle raison de se flatter les mains aujourd'hui, dans la joie qu'elle éprouve de se trouver dans le vrai des accusations qu'elle lance depuis trois ans et demi ? Le ministère du 29 octobre est-il coupable ?

Un ministère Thiers quelconque remédierait-il au mal existant, soit en ne corrompant pas dans les élections qui se feraient pour lui, soit en n'achetant pas certaines consciences d'honnêtes gens qui lui seraient utiles par de ces faveurs si facile à accorder et que la loi peut légitimer ?... Un ministère Thiers quelconque reviendrait-il sur les lois de septembre? Réaliserait-il au profit du budget des économies qui pourraient faire excuser les prodigalités de 1840? Présenterait-il sérieusement, sans l'enterrer, un projet de loi de dotation qui ne le ferait pas tomber à la majorité actuelle à l'égard de MM. Guizot et Duchâtel, qui trouvaient pourtant, en face d'eux, sur les bancs *mêmes* de la chambre, un contradicteur obstiné, n'est-il pas évident, disons-nous, que M. Teste était poursuivi pour innocent et calomnié ! La preuve a été faite contre lui parce qu'il n'était plus ministre. Quant à ses anciens collègues, qui avaient un intérêt immense à se justifier, ils ne l'ont pas fait, ils ne l'ont pas même tenté : ou leur laissant le choix entre une enquête parlementaire, qui se fût ouverte sous les auspices de leurs propres amis, et un procès devant le jury, dans lequel leur dénonciateur offrait de commutaire comme accusés ils ont repoussé l'enquête; ils n'ont voulu produire devant la justice ni l'homme qui formulait contre eux les accusations les plus précises, ni ceux qui étaient signalés comme ayant extorqué, en spéculant sur leur convertissement, une somme de deux mille francs pour un prêtage de théâtre; comme ayant vendu des promesses de pairie et des croix d'honneur; et offert de vendre un projet de loi. L'accusation reste donc pendante sur leur tête; elle restera jusqu'à ce que la justice ait prononcé, jusqu'à ce qu'un arrêt souverain ait établi que M. de Girardin a eu calomnier, jusqu'à ce que les deux ministres aient dit à la face du pays : "Je vous accuse d'avoir autorisé le trafic des honneurs, des emplois, des plus hautes dignités" ! Ils eussent prouvé qu'ils n'ont jamais trempé dans ces scandales, ni voulu dérober à la vengeance des lois ceux de leurs familiers qui auraient abusé de leur nom pour commettre des escroqueries.

Nous l'avons dit, il y a quelques jours, quand sir Robert Walpole fut accusé, le 17 avril 1742, en plein parlement, d'avoir fait donner une somme d'argent par des fournisseurs à l'un de ses cousins, il eut beau s'écrier, en niant formellement le fait, que *sa démégation devait suffire en présence de l'affirmation pure et simple de son Sérénissime*, la chambre des communes ne s'arrêta point devant cette protection. Sir Thomas Hanmer avait fait observer que l'un des deux *ne disait pas la vérité*, tous comprirent que l'honneur du parlement et celui du gouvernement lui-même ne pouvaient être saufs qu'à la suite d'une enquête. Cette enquête fut votée à la majorité de 290 voix contre 32, et le résultat ayant démontré qu'il y avait eu un *ministre coupable* et non pas un *député calomniateur*, sir Robert Walpole fut condamné à la prison. La majorité ministérielle, chez nous, n'a pas eu cette louable susceptibilité, mais il n'a pu dépendre d'elle d'affranchir ses ministres de l'obligation impérieuse qui pèse sur eux, soit de se justifier en obtenant une condamnation contre le député qui les accuse, soit de poursuivre la répression des méfaits qui ont été vingt fois signalés, et qu'ils ne doivent pas tolérer s'ils n'en ont pas été les complices.

La question est posée en des termes trop nets pour qu'on se flatte d'y échapper par des réponses équivoques ou des lenteurs évasives. Elle se présentera sans cesse jusqu'à ce que satisfaction ait été donnée à la moralité outragée du pays. Il ne faut pas qu'un député ait l'honneur de siéger dans la chambre des députés puisse impunément faire peser sur le gouvernement de son pays cette imputation déshonorante, cette flétrissure qu'il a autorisé le trafic des croix d'honneur, des fonctions publiques, des privilèges de théâtre et des promesses de pairie; si cette flétrissure n'est pas méritée et si le doute subsiste parce que les ministres craignent la lumière d'une enquête ou d'une instruction judiciaire, chacun est en droit de leur répéter, comme le fait aujourd'hui la *Démocratie pacifique* : "Retirez-vous, vous êtes indignes de gouverner la France !" (*Siècle.*)

FAITS DIVERS.

Un chien sérieux.—Un fait incroyable, et dont cependant les correspondans mêmes du *Globe* nous permettent pas de douter, vient de se passer à Berne. Un M. Jossi, membre du grand-Conseil de cette ville, a eu faire note de beaucoup de bétail, politique, en adressant publiquement des chiens d'une détention de la *Liberté* d'Genève.

La Suisse a beau être un pays libre, voilà certainement qui étonne et de beaucoup, le Bernois. Mais, à tout hasard. Nous ne comprenons pas à l'heure impossible pour lequel un fonctionnaire public, qui a été élu par ses concitoyens, en leur promettant de les représenter, en leur promettant de les représenter, en leur promettant de les représenter